



ADDITIF n° 01 du 13/04/2023

SLALOM 1, 16 avril 2023

REGLEMENT PARTICULIER

I. ORGANISATION

Article 2 : Officiels de l'épreuve

Commissaires Sportifs Stagiaires : GEREKE Roland (C240)

DICHTER Claude (C246)

III. DISPOSITIONS GENERALES

Article 14 : Vérification technique

De même, les sous-vêtements, les gants, les vêtements résistant au feu, **les chaussures, le système « HANS »** et les casques sont à présenter. **Les pilotes ne pourront pas porter ces équipements lors de la vérification technique.** A l'issue des vérifications, la liste officielle de départ sera publiée et affichée au tableau d'affichage officiel.

Approuvé par le Directoire de l'ACL Sport le : 13/04/2023



Signature et cachet

ACL SPORT



ADDITIF n° 02 du 14/04/2023

SLALOM 1, 16 avril 2023

REGLEMENT PARTICULIER

I. ORGANISATION

Article 2 : Officiels de l'épreuve

Commissaire Technique Stagiaire : SEGUIN Manu (C245)

Médecin chef : Dr. ~~DEVOS Elodie~~ Dr. CARL Ludwig

Approuvé par le Directoire de l'ACL Sport le : 14/04/2023



Signature et cachet